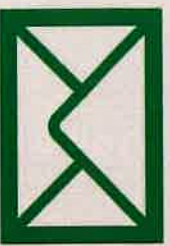




Ligne pour accompagner les familles
0 800 075 065

En résumé, comment obtenir la pièce justificative pour l'inscription à la restauration ?



Par courrier postal
à son domicile



par courrier électronique



[https://www.iledelfrance.fr/
calculette-quotient-
familial](https://www.iledelfrance.fr/calculette-quotient-familial)



Téléchargement sur son téléphone
ou ordinateur puis envoyer
à soi-même ou au lycée



[https://www.iledelfrance.fr/
calculette-quotient-
familial](https://www.iledelfrance.fr/calculette-quotient-familial)

Si non allocataire CAF :
démarche habituelle sur la calculette
=> famille doit fournir les justificatifs
Si allocataire CAF :
N° dossier allocataire CAF + code postal
(pas de mot de passe nécessaire) et pas d'autres justificatifs
puisque les données sont transmises par la CAF)